

FEDERATION DES PARTENAIRES DE L'EMPLOI

Communiqué de presse,
Paris, le 26 février 2018

L'ANI Formation n'est pas à la hauteur des enjeux et des transformations que le pays connaît.

Mieux orienter, mieux accompagner les actifs dans la construction de leur parcours professionnel devrait constituer l'enjeu clé que les acteurs de la formation professionnelle auront à relever pour permettre à notre pays de réussir la transformation qu'il doit mener.

Et ainsi replacer l'individu au cœur de notre politique de formation constitue une condition absolument nécessaire pour y parvenir.

L'ANI Formation que les partenaires viennent de signer ne répond que très imparfaitement aux défis d'aujourd'hui ; "Il faut être infiniment plus ambitieux que ce projet de texte qui va néanmoins dans la bonne direction" déclare Patrick Levy-Waitz, Président de la Fédération des Partenaires de l'Emploi, et d'ajouter : « Si cet accord comporte quelques avancées sur la simplification et l'accessibilité du compte personnel de formation et sur le renforcement de la formation en alternance, il reste inadapté à l'urgence de la situation actuelle, à la transformation des compétences et aux défis auxquels nous sommes confrontés ».

La vraie question est celle de l'anticipation des besoins en compétences correspondant à l'évolution des métiers qui ne peut être réservée exclusivement aux branches professionnelles. Nous devons absolument y adjoindre une approche interprofessionnelle transversale pour appréhender les nouveaux métiers, l'hybridation des activités qui concernent tous les acteurs (individus et entreprises) et qui au fil de l'eau s'impose à tous.

Que propose cet accord pour répondre aux questions que peuvent se poser les jeunes pour leur propre orientation dont la désorganisation en France revient à entretenir l'écart entre la formation initiale et les demandes du marché du travail ?

Comment tenir compte de la succession de statuts qu'un individu peut connaître : salarié, travailleur indépendant, autoentrepreneur, demandeur d'emploi... ?

Les mesures sur l'orientation et l'accompagnement des individus ne sont pas à la hauteur des enjeux et manquent d'ambition pour placer vitesse, simplicité et modernisation de nos pratiques au cœur du modèle français.

Par ailleurs, que permet cet accord à court terme pour faire face au déficit de compétences constaté par beaucoup d'entreprises qui peinent à recruter ?

A tel point que les économistes s'accordent à dire que la croissance aurait été plus forte en 2017 si les compétences avaient été disponibles. Certains d'entre eux estiment même que le chômage structurel en France serait de 9 %.

Cet accord est un accord a minima et nous demandons au Gouvernement de donner aux intervenants des métiers de l'emploi un cadre modernisé et simplifié pour permettre de réussir l'enjeu clé : remettre nos concitoyens sur le chemin de la réussite.

Il y a urgence pour répondre aux aspirations des individus qui souhaitent trouver un emploi et à celles des entreprises qui veulent se développer.

Contacts presse

Marine Dahais

Tél : 01 40 41 54 36

mdahais@golin.com

Amina Ennaciri

aennaciri@golin.com

Tél : 01 40 41 56 09

A propos de la FFP

La FFP (Fédération de la Formation Professionnelle), organisation professionnelle créée en 1991, fédère et représente plus de 620 entreprises de formation et leurs 2000 établissements. Depuis vingt-cinq ans au service de la représentation et de la promotion de l'offre privée de formation – qui couvre près des ¾ des besoins du marché-, la FFP place, au coeur de son action, le développement du professionnalisme de ses adhérents. Acteur majeur du secteur (avec un chiffre d'affaires cumulé de près de 2 milliards d'euros par an), elle agit au plus près des réseaux de décideurs et participe à la détermination des grandes orientations de la formation professionnelle.

www.ffp.org @FedeFormPro_FFP

A propos du PEPS

Le PEPS est la première organisation professionnelle du secteur se consacrant exclusivement à l'activité de portage salarial répartie sur l'ensemble du territoire national. Toutes les entreprises adhérentes se retrouvent dans des valeurs exprimées à travers une charte de déontologie exigeante qui garantit la sécurité et la protection des professionnels autonomes portés et la qualité des prestations réalisées auprès de leurs clients.

Le PEPS regroupe plus de 80% des entreprises de portage salarial et demeure l'interlocuteur unique et représentatif auprès de la profession et des pouvoirs publics. Il défend un portage salarial adapté à toutes les professions.

www.peps-syndicat.fr - @PEPSyndicat

A propos de la FNMT

La FNMT a été créée par plusieurs cabinets de management de transition afin de contribuer à structurer et développer le marché. Elle a pour objectif de mettre en oeuvre des moyens d'information et de formation, de représenter la profession auprès des pouvoirs publics, des médias et des tiers concernés et plus généralement, de constituer une plateforme de discussion et d'échange pour la profession (cabinets, associations de managers de transition, écosystème).

www.fnmt.fr - @FNMTOfficiel

A propos de Prism'emploi

Prism'emploi - Professionnels du recrutement et de l'intérim - est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 entreprises de toutes tailles représentant 90 % du chiffre d'affaires de la profession. 8 500 agences d'emploi et 26 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire.

www.prismemploi.eu - @Prismemploi